

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

20/04/2021

N° E21000026 /87 PAM

LA CONSEILLERE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 13/04/2021, la lettre par laquelle le maire de la Commune de Donzenac demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative au projet du permis d'aménager de la zone d'activités Escudier 2, située sur le territoire de la commune de Donzenac ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la décision du président du Tribunal administratif de Limoges en date du 29 juin 2020 donnant à Mme Lisa Bollon, conseillère, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Madame Mary-Lyse Baudous-Plas est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de Donzenac et à Madame Mary-Lyse Baudous-Plas.

Fait à Limoges, le 20/04/2021

Pour Expédition Conforme,
Le Greffier en Chef,



Sylvie CHATANDEAU

P/Le Président absent,
le magistrat présent le plus ancien
dans l'ordre du tableau

Lisa BOLLON

MLBP